



NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33

L'an deux mille quatorze
le dimanche six avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Jacques BISCH, Doyen d'âge

Date et convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2014

**OBJET : 1 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 30 MARS 2014 -
ÉLECTION DU MAIRE.**

PRÉSENTS :

M. Jean-Paul DALMASSO
Mme Isabelle MARTELLO
M. Jean-Paul AUDOLI
Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX
M. René FERRERO
Mme Marie-France MALOUX
M. Christian GIANNINI
Mme Cécile SETIN
M. Bernard NEPI
Mme Virginie ESCALIER
M. Jacques BISCH
Mme Anne-Marie ROVELLA
M. Jacques HINI
Mme Josiane ASSO
M. Roland PABA
M. Robert LESSATINI
M. Jean-Marie FORT
Mme Nadine MENARDI
M. Jacques MUSSO
Mme Odile FASULO
Mme Sophie BERRETTONI
M. Franck PETRI
M. Jean-Pierre MONTCOUQUIOL
Mme Anniek MEYNARD
Mme Nathalie CESARONI
Mme Adeline MOUTON
Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Ladislav POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Marc-Antoine ORSINI
M. Kevin ROSSIGNOL
M. Guy GIBELLO
M. Alexandre MASCAGNI

Secrétaire de séance : Mme Sophie BERRETTONI

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 30 MARS 2014 - ÉLECTION DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Jacques BISCH, Doyen d'Age du Conseil

Le rapporteur expose que déclarée élue par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, l'Assemblée est réunie aujourd'hui pour procéder à l'élection du Maire.

Conformément à l'article L.2122-8, le Président en tant que Doyen d'Age du Conseil, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4, L. 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-9 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles susvisés.

Le Président rappelle à l'Assemblée que cette élection aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président demande à l'Assemblée de lui faire connaître les candidatures à l'élection du Maire.

S'est porté candidat :

- Monsieur Jean-Paul DALMASSO

Chaque conseiller municipal a, à l'appel de son nom, remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

1er TOUR DE SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	17

A obtenu :

- Monsieur Jean-Paul DALMASSO : vingt-six voix 26 voix

Monsieur Jean-Paul DALMASSO ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1^{er} tour, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Jean-Paul DALMASSO



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS A ELIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-2, L. 2122-1 et L.2122-2,
- **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal est composé de 33 membres, le nombre de postes d'Adjointes au Maire ne peut excéder neuf,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjointes à neuf.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe à NEUF le nombre de postes d'adjointes au Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme,

Maire,

Jean-Paul DALMASSO

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 30 MARS 2014 - ÉLECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, et notamment son article 1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-4 et L.2122-7-2,

VU la délibération n° 2 qui fixe le nombre des Adjointes à neuf,

Considérant le mode d'élection des Adjointes au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec le cas échéant, au troisième tour de scrutin, le recours à une majorité relative,

Considérant que sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

Considérant que le conseil municipal a laissé un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire,

Considérant qu'à l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée :

- **LISTE Madame Isabelle MARTELLO**

Il est procédé à l'élection des Adjointes au Maire.

Chaque conseiller municipal a, à l'appel de son nom, remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33.....
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	7.....
Nombre de suffrages exprimés	26.....
Majorité absolue	17.....

Nombre de suffrages obtenus :

- LISTE de Madame Isabelle MARTELLO : vingt-six voix 26 voix

La liste de Madame Isabelle MARTELLO a obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Sont ainsi proclamés élus au poste d'adjoints :

- 1^{er} adjoint : Isabelle MARTELLO
- 2^{ème} adjoint : Jean-Paul AUDOLI
- 3^{ème} adjoint : Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX
- 4^{ème} adjoint : René FERRERO
- 5^{ème} adjoint : Marie-France MALOUX
- 6^{ème} adjoint : Christian GIANNINI
- 7^{ème} adjoint : Cécile SETIN
- 8^{ème} adjoint : Bernard NEPI
- 9^{ème} adjoint : Virginie ESCALIER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme,


Maire,
Jean-Paul DALMASSO